

9531 - Le statut du port d'une montre en or ou ce qui la ressemble

question

Est-ce qu'il est autorisé de porter une montre en or ou celle qui a une couleur jaune qui ressemble à de l'or ?

la réponse favorite

Cela est autorisé aux femmes, mais interdit aux hommes si la montre est en or ou dorée.

Selon les propos du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) : **« L'or et la soie sont autorisés aux femmes de ma communauté et interdits à ses hommes. »**

Mais quand la chose ressemble à de l'or et ne l'est pas, il est préférable, pour l'homme, de la laisser afin de protéger sa dignité contre toute accusation de violation de la Charia purifiée.